

CHAPITRE 1

La Convention nationale, une assemblée meurtrière

À l'Assemblée constituante, entre 1789 et 1791, si les affrontements sont déjà rudes, si quelques députés de la noblesse se provoquent en duel et poursuivent leur querelle politique les armes à la main¹, la vigueur du débat n'implique pas encore d'éliminer son adversaire. Il convient surtout de le convaincre par la seule force de la Raison, à défaut de le vaincre par l'argumentation et à terme par un vote d'assemblée qui le placera en situation minoritaire, mais non de le faire disparaître de l'échiquier politique². À l'Assemblée législative, entre l'automne 1791 et la fin de l'été suivant, le passage à l'élection des députés par les citoyens, et non plus par les trois ordres séparés, a suffi à écarter les « Noirs », les royalistes les plus ouvertement hostiles à la Révolution, sans pour autant éliminer les clivages partisans, *a fortiori* les affrontements politiques. Enfin, à la Convention, non seulement les élections ont encore accentué ce filtrage et écarté les partisans ouvertement déclarés de la monarchie, mais tous les représentants du peuple sont supposés avoir accepté l'entrée en république, même si environ la moitié d'entre eux n'étaient pas présents à Paris le 21 septembre 1792, jour de l'abolition de la royauté³. Il devient donc presque impossible de s'afficher comme royaliste, d'autant que, dans les jours suivant le 10 Août et l'assaut contre les Tuileries, les premières têtes « contre-